{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Thomas, Jules (Abbé). Les Origines d'une loge maçonnique de Dijon, par l'abbé Jules Thomas,.... 1907.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés sauf dans le cadre de la copie privée sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source Gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue par un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LES ORIGINES

D'UNE

LOGE MAÇONNIQUE

DE DIJON

7057

HM96
3.6.1414

LES ORIGINES

D'UNE

LOGE MAÇONNIQUE

DE DIJON

PAR

L'ABBÉ JULES THOMAS

CHANOINE HONORAIRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE

CURÉ DOYEN DE NOTRE-DAME

DIJON

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES :

J.-B. MERCIER, 25, rue Buffon. | RATEL, 12, place Saint-Jean.

J. NOURRY, 11, place du Théâtre. | F. REY, 26, rue de la Liberté.

1907

LES ORIGINES

D'UNE

LOGE MAÇONNIQUE

DE DIJON

Cette étude a pour but de montrer comment les loges maçonniques étaient constituées en France à la fin du XVIII^e^ siècle, et de comparer l'esprit qui les animait alors avec leurs autres états d'âme, soit avant, soit après cette époque.

Nous avons pu consulter à loisir les délibérations originales de l'une de ces loges[1]. Elles fournissent de précieux renseignements à ce double point de vue.

1. *Registre de la Loge des Arts-Réunis sous le vocable de Saint-Luc* (1772-1802), ms. original, collection J.-B. Mercier ; — *Livre d'Arch .·. de la même Loge* (1802-1808), ms. original, collection S. Carnot ; — Autre ms. original de la même série (1811-1812), même coll. - *Précis des verbaux et des délibérations de la R .·. L .·. des Arts-Réunis* (1810-1813), coll. Milsand.

Quelle était la vie intérieure de ces réunions? De quels éléments se composaient les petits et les grands ateliers? Quelles fonctions remplissaient les chefs? De quels grades ces chefs étaient-ils pourvus? Autant de questions auxquelles répondent nos procès-verbaux. Ils ne donnent pas le détail des instructions oratoires ni des initiations catéchitiques, mais les indications à ce sujet ne font pas défaut. Les délibérations ne trahissent pas non plus le secret des adeptes. Mais le secret propre à chaque grade n'a jamais été un bien profond mystère, et celui qui est le caractère général de la Franc-Maçonnerie se cache encore au fond des arrière-loges ; bien que percé à jour, il se dérobe, autant qu'il peut, à un aveu formel.

Avant d'élucider chacun de ces points, documents en main, il convient de marquer à quelle période du développement historique du maçonnisme correspond l'établissement de la Loge dont nous allons parler.

I

L'évolution de la Franc-Maçonnerie présente toute une suite de métamorphoses. Nous allons indiquer les principales, en ne nous arrêtant qu'à la nature essentielle de l'institution.

Les francs-maçons d'aujourd'hui ne se doutent guère, pour la plupart, qu'ils sont les fils des bâtisseurs de nos vieux monuments religieux, romans et gothiques. C'est pourtant un fait acquis à l'histoire. Ce fait, l'érudition moderne l'a mis en pleine lumière.

Vogel, Albrecht, Krause ont frayé la voie. Ils ont démontré deux choses : d'abord le lien de parenté qui rattache les modernes amis de la truelle à leurs véritables ancêtres, les maçons du moyen-âge, ensuite l'inanité des efforts tentés pour faire dériver leur institution de celle des constructeurs du Temple de Jérusalem, des Pyramides d'Egypte, du Parthénon ou du Colysée, sans parler d'autres essais encore plus vains pour les soucher aux antiques sociétés

secrètes de l'Inde ou du nord de l'Europe[1].

D'autres savants, marchant sur les traces des précédents, Findel, Kloss, Lenning, ont repris, après eux, la même thèse et l'ont prouvée, une fois de plus, avec de nouveaux et nombreux documents, que des fouilles aussi heureuses que patientes, dans l'histoire du passé, leur ont fait découvrir[2].

Il va sans dire que les sentiments de ces anciens *maçons*, qui se qualifiaient *francs* pour indiquer les franchises attachées à leurs corporations, étaient profondément religieux. Leurs œuvres démontrent assez leurs pensées. Les cathédrales du moyen-âge ne sont-elles pas des poèmes chrétiens écrits avec des pierres inertes ? Leurs dimensions, leurs envolées, leur statuaire n'expriment-elles pas, dans un style magnifique, souvent sublime, la foi sereine et les radieuses espérances des constructeurs,

1. Vogel : *Briefen über die Freimaurerei*, 1785 ; — Albrecht : *Die drei œltesten KunstUrKunden*... 1820-1821 ; — Krause : *Materialien zu einer Kraitischen Geschichte der Freimaurerei*, 1792.

2. Findel, *Gesch. der Freimaurerei*, 1883 ; — Kloss, *Bibliographie der Freimaurerei*, 1814 ; — Lenning, *Encyklopédie*, Leipzig, 1863-1879.

le règne et la gloire du divin Crucifié dont ils célèbrent le triomphe ?

Si l'on demandait des textes, je citerais les constitutions d'York de la fin du XIVe siècle, celles du British Museum (1370-1409), celles de Strasbourg (1409), de Torgau (1462), la légende officielle mise au jour par Kloss et Findel, qui résume toutes les autres sources[1].

« Que la toute puissance du Dieu éternel soit avec notre début et nous donne la grâce de nous gouverner en cette vie de manière à obtenir ici-bas son approbation, et après notre mort la vie éternelle. »

La Renaissance fit tomber ces corporations de constructeurs. Elles vivaient d'un enseignement secret propre à leur art, de procédés techniques inconnus du vulgaire, de traditions mystiques qui trouvaient leur expression dans leurs travaux archéologiques. Or la Renaissance supprima tous ces souvenirs du passé. Au symbolisme chrétien elle substitua les formes du paganisme ; au règne de l'ogive, le style des

1. La Grande Encyclopédie, t. XVII, col. 1184.

Grecs et des Romains ; à l'idéal de la foi, celui de la nature. D'autres temps, d'autres méthodes, d'autres hommes.

Le Vitruve anglais, Inigo Jonnes, importa d'Italie non seulement l'art nouveau, mais l'esprit rationaliste des académics qu'il y avait trouvées. Les *freemasons* anglais s'organisèrent sur ce modèle, au cours du XVI^e^ siècle, tandis que les confréries du même genre s'éteignaient, les unes après les autres, dans presque toute l'Europe. Les loges de la Grande-Bretagne ouvrirent leurs portes à quantité de personnes étrangères à leur art : patrons, bourgeois et nobles. Les nombreux déistes, que comptait l'ancienne île des saints et qu'avait engendrés le protestantisme, se servirent de ces associations nouvelles comme d'un instrument de propagande.

Cette évolution fut suivie d'une autre métamorphose plus radicale encore.

Malgré tout, la philosophie maçonnique manquait d'entraînement. Les loges ne se multipliaient pas et les réunions n'étaient guère suivies.

Les déistes anglais, soucieux de faire

vivre leur œuvre, imaginèrent, en 1717, de la reconstituer d'après un autre système. Ils gardèrent le nom, les rites et les symboles, ce qu'il y avait d'ésotérique dans l'enseignement, c'est-à-dire la formule d'un prétendu secret, mais ils résolurent de ne s'adresser qu'aux classes aisées. Ils éliminèrent l'élément ouvrier, les maçons eux-mêmes, en prenant ce mot dans son sens propre. Ce qu'ils créèrent alors, ce fut donc une maçonnerie sans maçons, une maçonnerie symbolique, dont le travail visa un objet tout différent.

Ces naturalistes rêvèrent de construire une société nouvelle, à leur image, avec l'idée d'un Dieu créateur, suprême architecte de l'univers, mais en dehors des données de la foi et de la révélation. Tel fut le temple immatériel à la structure duquel ils convièrent des ouvriers nouveaux.

On ne heurta point de front les religions établies ; la pratique en resta facultative. Ce qui fut préconisé, c'est une morale indépendante des dogmes, une tolérance générale, la dignité humaine, la bienfaisance, le progrès social.

Ces idées conquirent de nombreux adeptes en Angleterre. Elles franchirent bientôt la Manche. En 1725, une loge anglaise fonctionnait à Paris. Elle n'admit que des nobles. Des bourgeois en fondèrent d'autres. Le gouvernement s'émut ; le Saint-Siège condamna, mais le branle était donné. La Maçonnerie nouveau genre se trouvait implantée en France.

Le sol parut bien, quelque temps, assez réfractaire. Il fallut quarante ans pour acclimater la plante exotique. On facilita le recrutement : on décida qu'on admettrait tout candidat, bourgeois ou non, pourvu qu'il fût majeur, de bonne réputation et qu'il eût des moyens d'existence.

Lorsque la philosophie du XVIII^e^ siècle put gouverner à son gré l'opinion publique, le mouvement se précipita. Les réunions s'organisèrent de toutes parts, vers 1760. Des règlements furent dressés, en 1762, pour toutes les loges de France. Le Saint-Siège condamna de nouveau ; mais les prohibitions civiles disparurent. Les grandes loges de Paris se disputèrent, un certain temps, la direction générale. Il

y eut des accalmies dans cette lutte, puis des recrudescences qui se répercutèrent au loin. Mais la plus ancienne loge, enfin victorieuse avec l'appui de l'Etat, prit, en 1772, le nom de Grand Orient. Les nominations des ducs de Chartres et de Luxembourg, l'un comme Grand Maître, l'autre comme Administrateur général, apaisèrent le conflit et établirent une réelle unité d'action. De nouvelles constitutions furent rédigées et adoptées.

La caractéristique générale qui marqua cette évolution du XVIII^e^ siècle fut une sorte d'hiératisme mystique qui se revêtit de formules ésotériques censées provenir d'une tradition secrète remontant au temple de Salomon. Cet appel au passé biblique séduisit une multitude de personnes : gens du peuple et de toutes les classes, artisans, magistrats, officiers, nobles, bourgeois, des membres du clergé même.

La tendance antireligieuse de la secte, toujours niée et cachée même aux initiés, apparut clairement, nous le verrons, au milieu des tempêtes de la Révolution, dont le Maçonnisme fut l'une des causes. Elle

ne s'affirma néanmoins sans détour qu'au milieu du XIXe siècle, lorsque la Franc-Maçonnerie, jetant son masque enfin, se fut précipitée dans les voies de la libre pensée.

C'est la dernière métamorphose dont nous voulions parler. Elle se produisit en 1865. Le convent proclama l'absolue liberté de conscience, il répudia formellement toute religion révélée, toute croyance en Dieu : on mit à la porte du temple le Suprême architecte du monde. La dernière amarre qui reliait le présent au passé religieux se trouvait ainsi rompue. Une déclaration aussi catégoriquement impie provoqua les protestations de la Maçonnerie anglaise. Elle se sépara de celle de France, ne reconnaissant plus sa fille en celle qui avait renié son Dieu.

En résumé, les francs-maçons apparaissent au moyen-âge comme des ouvriers chrétiens ; ils se font déistes en Angleterre au XVIe siècle, tandis que leurs confréries tombent ailleurs. Au XVIIe, ils ne sont plus que des ouvriers symboliques ; au XVIIIe, ils se revêtent d'une forme hiératique en

se dépouillant de plus en plus de toute idée chrétienne. Au XIXe, ils se proclament ouvertement libres penseurs.

II

Les premières loges de Dijon s'établirent au milieu des dissidences et des transformations qui marquèrent l'histoire de la Franc-Maçonnerie, à la fin du XVIIIe siècle.

En 1765, ces loges étaient en pleine activité. A cette date, il y en avait deux déjà : la Concorde et la Parfaite-Amitié. Les règlements de la première ont été imprimés l'an II et réédités en 1810. Ils donnent la composition de la loge, les devoirs des chefs, les dispositions générales qui se rapportent à la présentation et à l'affiliation des adeptes et celles qui concernent les assemblées et les commissions. Cette loge reçut aussi des femmes. La réception de l'une d'elles, Madame Fardel de Daix, y laissa un long souvenir à cause d'un discours qu'elle y prononça et qu'avait com-

posé, dit-on, un conseiller au Parlement, franc-maçon comme elle[1].

La bibliothèque municipale de Dijon contient de nombreux documents, originaux et copies, au sujet de la loge de la Parfaite-Amitié. On y voit les questions auxquelles les agrégés avaient à répondre, en recevant leurs grades, les secrets qu'ils juraient de garder, les instructions qui leur étaient faites, les serments qu'ils devaient prêter. Les pièces dont il s'agit se rattachent à notre étude, parce que la Loge dont nous avons à raconter les origines est issue de celle de la Parfaite-Amitié.

Cette loge nouvelle en effet s'en détacha, en 1771, « comme un jeune essaim d'abeilles sort de sa ruche, a dit l'un de ses chefs, pour aller en d'autres lieux, sous les mêmes lois, former une nouvelle république et vaquer aux mêmes exercices[2] ».

1. Bibliothèque de Dijon. Recueil de pièces manuscrites concernant la Franc-Maçonnerie, Fonds Baudot, 3,114ª. — Archives départementales de la Côte-d'Or, F, nº 39 (160 pièces); autre liasse non classée.

2. Bibliothèque de Dijon, ibid., f. 244. Discours prononcé par Nogaret puîné à la loge de la Parfaite-Amitié, en 1776.

Ces paroles nous montrent que la nouvelle loge n'avait pas dérogé au rituel et aux traditions maçonniques. Seules les personnes étaient autres et la dénomination différente.

Elle s'appela « la Loge des Arts-Réunis sous le vocable de Saint-Luc ». Ce titre indiquait sans doute qu'à la différence des autres elle visait surtout à grouper des artisans. Ce nom lui porta-t-il bonheur et se montra-t-elle fidèle à sa première idée ? Nous allons le voir bientôt.

Dans la ferveur de ses débuts, elle se fit installer, l'année suivante, par un délégué du Grand Orient de Paris. On lit en tête du registre de ses délibérations :

« Procès-verbal de l'institution de la L .·. Saint-Luc .·.

« A l'Orient de Dijon, dans un lieu où règnent l'union, la paix et la tranquillité, le trente-unième mai de l'an de lumière cinq mille sept cent soixante et douze et de l'ère vulgaire 1772.

Le T.·. R .·. F.·. Chevalier s'étant transporté à la L .·. Saint-Luc, a procédé à l'installation. Le V.·. de lad. L .·. l'ayant reçu

avec tous les honneurs de l'art royal, après lui avoir remis son maillet, s'étant assuré de tous les F.·. qui composaient ce R.·. O.·. et (ayant) fait le catéchisme à la manière accoutumée, a fait sortir le V.·. à l'extérieur du temple, accompagné de son premier et de son second surveillants, ensuite lui a fait donner l'ouverture de la L.·. avec toutes les cérémonies et la célébrité en pareils cas requises et de droit. »

Le registre nous renseigne sur les officiers dont il est question et sur les membres présents à la cérémonie. Il nous donne tout le détail des rites qui furent observés. Nous aborderons plus loin ce double sujet. Une délibération du même jour nous apprend aussi ce qu'était le délégué et ce qu'il venait faire.

Le voyage de Dijon avait réellement pour but de soumettre la nouvelle loge à l'autorité du Grand Orient. Celui qui venait en son nom apportait les constitutions récemment votées, et qu'on voulait imposer à toutes les loges de France. La désignation de Chevalier sous laquelle il apparaît indique, semble-t-il, non point son nom,

mais un haut titre maçonnique. Il s'appelait Aillet ; il était de sa profession civile « comédien du roy », c'est-à-dire artiste dramatique, et comme franc-maçon, il joignait à son titre de Chevalier (d'Orient sans doute) ceux de Rose-Croix et de Vénérable de la Loge de la Parfaite-Amitié d'Orléans.

Il avait aussi pour mission d'affilier au Grand Orient les loges de la Concorde et de la Parfaite-Amitié de Dijon. Mais elles lui fermèrent leurs portes. Jalouses de leur autonomie, elles ne voulurent subir ni l'une ni l'autre une suprématie qui restait contestée. La seconde d'ailleurs était sûrement vexée du récent départ du jeune essaim d'abeilles. Le Vénérable et les surveillants des Arts-Réunis multiplièrent les démarches et les prières pour obtenir l'admission d'Aillet par leurs frères dijonnais. Ceux-ci ne voulurent rien entendre.

Le premier groupe de la loge Saint-Luc fut une certaine famille de plâtriers sculpteurs, nommée Nogaret. Le chef de cette famille, Pierre Nogaret l'aîné, était âgé, en 1772, de 51 ans. Affilié en 1770, ses

néophytes le choisirent comme Vénérable et c'est lui que trouva en charge le procès-verbal d'installation.

Nous le verrons accompagné dans les honneurs de deux membres de sa famille, agrégés depuis peu. Le premier, François Nogaret puîné, plâtrier sculpteur aussi, âgé de 38 ans, fut Vénérable l'année suivante. Le second, Louis-Guillaume Nogaret fils aîné, âgé de 23 ans, maître ès-arts et mathématicien, devint, malgré son jeune âge, Vénérable en 1774. Deux autres Nogaret, plâtriers sculpteurs encore, furent admis, l'un en 1772, l'autre en 1774.

Quatre des premiers membres étrangers à cette famille donnèrent leur adhésion à la fin de 1771 ou au commencement de 1772. Leur ferveur fut courte, car ils ne paraissent point sur les listes suivantes. Des quinze inscrits sur la première table, deux furent exclus, en 1774, pour avoir eu la langue un peu longue.

Il fut décidé, le 5 juillet 1772, qu'il y avait nécessité de dresser un tableau pour distinguer ceux qui étaient « de la première

fondation » de ceux qui seraient reçus dans l'avenir et pour en conserver, porte emphatiquement le texte, « une mémoire sans fin. » Quinze méritaient ce titre.

Le tableau de 1774 renferme trente noms ; celui de 1775 cinquante, ce qui prouve les rapides progrès de la Loge. Le premier registre, qui va jusqu'en 1801, ne donne point les listes des années suivantes. Le Grand Orient lança, en 1777 et 1779, deux circulaires qui faillirent porter un coup funeste aux Arts-Réunis. Il décida que les artisans ne pourraient plus faire partie des loges.

« Des maîtres ès arts et métiers, disait-il, n'ont pas l'indépendance que requiert la Maçonnerie. Ils peuvent tomber dans le besoin », et se trouver dans l'impossibilité « de prendre part aux œuvres de philanthropie qui sont l'objet de l'ordre ». Singulier moyen de venir en aide à des frères malheureux !

La loge Saint-Luc traversa péniblement cette crise, n'enregistrant bientôt plus ni procès-verbaux, ni délibérations, payant même assez péniblement le prix de son

loyer. Elle continua pourtant de se recruter. Le nombre de ses membres s'élevait, le 15 messidor an IX, à cinquante-neuf anciens et nouveaux. Les deux registres suivants ne donnent pas non plus de listes officielles, mais ils nomment souvent ceux qui assistent aux réunions avec mention des absents qui ne se sont pas excusés. Un quatrième registre intitulé : « Précis des travaux de la R .·. L .·. des Arts-Réunis » de 1810 à 1812, indique les dates de quinze réceptions à partir de 1777 ; il renferme un tableau de dix affiliations de membres non résidents et de loges étrangères de 1810 à 1813, un autre de six réinscriptions, un dernier enfin de vingt-huit réceptions aux trois grades symboliques, pendant la même période.

Les frères des Arts-Réunis furent au début et restèrent malgré tout, comme le comportait leur nom, en général des artisans, c'est-à-dire des plâtriers, des charpentiers, des serruriers, des couvreurs, des vitriers. La Loge admit bien quelques adeptes des classes libérales, mais sans renier sa tradition. En 1775, la première

magistrature échappa aux Nogaret pour échoir à M. de Tricotel, ancien lieutenant-colonel d'infanterie. Il garda sa charge un an et la rendit à la famille dirigeante, en 1776, dans la personne du puîné Etienne, déjà nommé, et qui se fixa au pouvoir jusqu'en 1780. Ce dernier, à son tour, la remit à un maître vitrier, Etienne Dubarry. Le trône maçonnique appartint ensuite à un nouveau venu, Charles Dumont, pour repasser à Etienne Dubarry, sur le nom duquel s'achèvent les délibérations du premier registre.

Voici quelques-uns de ceux qui vinrent de classes plus élevées : des avocats au Parlement, Jean-Baptiste Rouhier, Claude-Marie Besson ; des étudiants en droit, François Cappus, Pierre-Joseph Escoffier; des notaires, Nicolas Martin de Genlis, Jean Simonnot de Saint-Jean-de-Losne ; des religieux bénédictins, Jacques de la Perche, François-Alexandre de Courbon, profès de l'abbaye de Saint-Seine, mais résidant ailleurs ; un mépartiste d'Auxonne, Denis Duborgia, auquel on donne indûment le titre de chanoine.

Après la Révolution, les listes du quatrième registre ne renferment plus d'ecclésiastiques, ni de nobles, ni de magistrats. On y trouve des militaires, officiers et soldats, quelques artisans, mais beaucoup de gens du commerce, négociants, marchands, commis voyageurs.

La Loge des Arts-Réunis restait donc une loge populaire. Elle se rattachait plus directement au Grand Orient de Paris que celles de la Concorde et de la Parfaite-Amitié, puisqu'elle avait accepté sa direction, tandis que les deux autres s'étaient montrées récalcitrantes. Mais les trois loges de Dijon, le Grand Orient de Paris et la plupart des loges françaises de cette époque, on l'a dit, étaient d'importation anglaise. Elles se ressemblaient toutes, y compris les sécessionnistes, de quelque ordre que ce fût, en ce qu'elles étaient symboliques. Le maçonnisme réel était mort depuis longtemps.

Cette qualification de symboliques, on la donnait surtout aux trois premiers grades, qui rappelaient en quelque sorte, à l'exclusion des autres, les anciennes dis-

tinctions des maçons, au temps des corporations ouvrières.

L'initiation nouvelle comprenait en effet trois degrés comme l'ancienne : les apprentis, les compagnons et les maîtres. On ne pouvait, d'après les règlements, être reçu apprenti avant vingt-et-un ans, compagnon avant vingt-trois, maître avant vingt-cinq.

Les nouveaux membres étaient censés naître à la vraie lumière le jour de leur entrée. On les disait « agrégés, reçus » et surtout « nés ledit jour. » Le grade d'apprenti représentait l'homme de la nature par opposition à l'ordre surnaturel. A l'époque où se place ce récit, les grades de compagnon et de maître recevaient des explications mystiques dont nous dirons plus tard un mot et qui sont, depuis, tombés en désuétude.

La réunion des frères pourvus des trois premiers grades forme une loge. Celle de chaque grade, prise à part, constitue un atelier. Mais les assemblées des grades supérieurs portent le nom de chapitres et de conseils, tel le Grand Orient de France

aussi appelé le Conseil suprême ou bien encore le grand Conseil des Rites.

Telles furent l'origine et la première constitution de la loge nouvelle. Montrons maintenant comment elle était organisée.

On y distinguait plusieurs fonctions dont nous nommerons plus loin les titulaires.

Le premier office d'une loge, non le plus haut grade, est celui du Vénérable Maître, par abréviation, du Vénérable. On le donne au chef de la loge, à celui qui la préside, la convoque, l'ouvre et la ferme. Il est élu chaque année, le 24 juin, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, que les francs-maçons célébraient alors comme la fête patronale de toutes les loges de l'univers. Le Vénérable s'assied sur un trône. Il est rééligible. Quand il a été remplacé, il prend le titre de Maître passé.

A côté de lui siègent, à droite et à gauche, les deux Surveillants de la loge. En l'absence du Vénérable ils sont investis de ses pouvoirs. Ils ont seuls le droit de le prévenir de ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur du temple. Ils sont juridiquement

chargés de la discipline et de la régularité maçonnique.

Le Secrétaire se place à la tête de la colonne du nord. Il tient note des travaux, en présente l'esquisse, à la fin de la séance, la porte sur le livre d'architecture et la fait signer, à la séance suivante.

L'Orateur se met à la tête de la colonne du midi, parle au nom de la loge, instruit les néophytes et donne ses conclusions dans toutes les affaires importantes.

Le Maître des cérémonies s'adosse à l'occident. Il veille à ce que chaque frère occupe la place qui lui appartient. Il prépare les récipiendaires, les accompagne dans les cérémonies et veille à tous les détails du rituel.

Le frère Terrible surveille le néophyte, lui bande les yeux, le conduit par un labyrinthe au cabinet des réflexions, le met en face du squelette horrible du mort, quand le rite en exige la présence, lui montre, dans le même cas, le pain noir de l'angoisse et les inscriptions troublantes, afin de lui faire bien voir ce qui lui est réservé s'il est infidèle à son serment.

Le frère Tuileur ou l'Expert couvre le temple, à l'heure du danger, et constate si celui qui se dit franc-maçon et se déclare investi de tel grade, ne cherche point à capter la confiance de la loge.

Le Trésorier ou l'Économe recueille les cotisations, les quêtes et les amendes. L'Hospitalier ou l'Aumônier visite les malades et fait la distribution des secours. Le Garde des Sceaux est le dépositaire des titres de la loge, des pièces d'architecture et des archives.

Chacun de ces officiers a son substitut. Il faut citer les vice-surveillants, le vice-secrétaire, le vice-orateur, le second maître des cérémonies et ainsi de suite. N'oublions pas l'humble frère servant qui garde l'extérieur du temple et assiste à la clôture des travaux.

Dans les premières années de la loge Saint-Luc, les frères, vu leur petit nombre, cumulèrent plusieurs fonctions par exemple celles de trésorier et de garde des sceaux, de tuileur et de maître des cérémonies. Elles furent réparties plus tard entre les divers membres.

On y joignit même celle d'Architecte du Temple, inconnue à l'origine. Nous verrons qu'elle ne constituait pas seulement une fonction mais un haut grade.

Les frères Visiteurs nommés pour représenter la loge aux solennités où elle était convoquée par les autres loges, s'y rendaient ordinairement en vertu d'une délégation spéciale. Il y avait des visiteurs perpétuels nommés à vie et chargés d'entretenir les relations maçonniques des différentes loges. On décorait du même nom les étrangers de passage, qui demandaient l'entrée de la loge en qualité de frères. Il s'en présentait beaucoup. On en compte trente-six en 1810, venus de toutes les directions : Lyon, Grenoble, Strasbourg, Paris, La Rochelle.

On voit ainsi dans quel milieu maçonnique, avec quels éléments et sous quelle forme constitutive apparut la loge des Arts-Réunis. Ajoutons quelques traits pour compléter cette esquisse.

Il est question, dans plusieurs délibérations de 1778 et de 1779, d'une loge Provinciale établie à Dijon depuis quelques

années. Le Grand Orient en avait créé un certain nombre de ce genre par toute la France, en vue de diriger les groupes secondaires et de porter ainsi la main sur tous les organismes locaux. A Dijon, cette loge reçut l'ordre, en 1777, de réinstaller toutes les autres en vue d'y maintenir la régularité maçonnique et de remédier aux abus dont se plaignaient les frères.

A cette époque, la loge Saint-Luc subissait une crise. Une cabale s'était formée contre les Nogaret. Le temple faillit s'écrouler, pour parler le langage des adeptes ; la lumière s'éclipsa, on eut peur d'une cruelle catastrophe. Heureusement la loge Provinciale prit la cause en main et rendit pleine justice aux chefs des Arts-Réunis, contre lesquels avaient même été prononcés des jugements [1].

Les choses allèrent moins bien après la Révolution. La Loge qui avait fait goûter le calice d'amertume à la Parfaite-Amitié

1. *Planche à tracer de la cérémonie de l'inauguration de la loge Saint-Jean... sous le titre... des Arts réunis sous Saint-Luc.* L'an 1778. Bibl. de Dijon, n° 4978.

en se séparant d'elle, le porta elle-même à ses lèvres. En 1805, il y eut divergence de vues entre les frères, les dissidents sortirent et fondèrent, eux aussi, une autre ruche qu'ils appelèrent la Sincérité. La Loge Provinciale n'était plus là pour ramener l'union. Elle avait probablement disparu dans la tourmente révolutionnaire. En tout cas, cette institution tomba partout devant la défaveur dont elle était l'objet dans les cercles maçonniques.

III

Nous savons de quels membres se compose la Loge et quels en sont les dignitaires. Entrons-y maintenant pour examiner ce qui s'y passe.

Voyons d'abord ce qui s'y fit le jour de la première installation.

Quand Aillet se présenta, il fut reçu, on l'a dit, avec les rites habituels. Ces rites, le procès-verbal de la séance les reproduit aussi fidèlement que le comporte le secret.

Le Vénérable de la loge, Pierre Nogaret, est accompagné des surveillants François Nogaret et Jean Laurent, de tous les autres officiers, des maîtres, des compagnons et des apprentis.

Il commence par ouvrir avec les cérémonies accoutumées la loge d'apprenti. Il fait le catéchisme et les applaudissements retentissent. Il constate que cette première ouverture est conforme au rite maçonnique, se fait donner « les signes, marques et attouchements » conformes à ce grade et redire également « les paroles » d'apprenti. Il procède dans la même forme à l'ouverture de la loge de compagnon, y donne les leçons catéchitiques appropriées à ce nouveau grade, reçoit les applaudissements, fait les constatations prescrites, reconnaît les symboles maçonniques des compagnons ainsi que leurs mots de passe.

Le frère Aillet avait apporté ses instructions fermées. Le Vénérable voulut rendre tous les frères des Arts-Réunis témoins de l'ouverture de ce qu'il appelle le « paquet envoyé de la très respectable Grande Loge

de France », qui lui était adressé comme maître de celle de Saint-Luc et qu'il avait déposé sur l'autel du temple.

Il prononce alors un discours où il invite les frères « à reconnaître toute l'étendue de la bonté du Grand Orient de France et la faveur qu'il leur fait de les compter au nombre de ses enfants ». Il leur demande de prêter un serment de fidélité aux statuts et règlements qu'ils ne connaissent pas encore, ce qu'ils acceptent à l'instant avec les signes ordinaires et des applaudissements réitérés.

L'heure devient grave.

Les deux surveillants déposent leurs glaives nus au pied de l'autel, s'y agenouillent en équerre, appuient une main sur les règlements de la Grande Loge et touchant l'Évangile de l'autre. Le Vénérable leur dicte les paroles du serment qu'ils ont à prêter : ils les répètent et s'engagent eux et leurs successeurs à observer et à faire observer sans modification ni réserve les statuts que leur envoie le Grand Orient.

Le frère Terrible les ayant ramenés à

leur place, conduit à l'autel chacun des autres maçons pour y prêter les mêmes serments. Après ce défilé, le Vénérable commande les applaudissements et donne à chacun des frères le baiser de paix.

Il remet au frère Orateur, Louis-Guillaume Nogaret, les mystérieux règlements et lui commande d'en donner lecture. L'Orateur fait un discours. Les frères se lèvent et promettent solennellement tous ensemble aux dépens de leur vie, d'observer et de faire observer ces règlements maintenant connus dans toute leur teneur. Les applaudissements recommencent et les acclamations redoublent. Ils font les vœux les plus ardents pour la prospérité de l'Ordre, pour le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, pour le Grand Orient de France et pour tous les maçons de l'univers. Ils prennent le Vénérable frère Aillet et son assistant le frère Spronke à témoins de leurs sentiments ainsi que de leurs travaux maçonniques, et les visiteurs leur en expriment une complète satisfaction.

Les cœurs ainsi disposés, Pierre Nogaret, au nom de sa Loge Dijonnaise, invite

Aillet, en égard à « la tendre amitié que le respectable Orient de France leur témoigne », à bien vouloir les installer.

Nous arrivons au moment solennel. Il faut citer ici le texte ; c'est le plus lettré de tous, Louis-Guillaume Nogaret, Orateur et secrétaire, qui parle au nom des frères :

« Nous avons prié le Vénérable frère Chevalier et son substitut de se retirer au vestibule du temple pour lui en donner l'entrée à la forme suivante, et (pour) rendre les honneurs dus à ceux qu'il représente, et à ses dignités.

« Au premier coup de maillet, les frères ont mis le glaive à la main, et trois frères armés de même et le flambeau à la main gauche, et placés en équerre, sont allés, en la compagnie du Maître des cérémonies et du frère Terrible, faire ouvrir les doubles portes à deux battants, pour donner l'entrée au très vénérable frère Chevalier et (à) son substitut, et, précédés par les flambeaux et les frères Maître des cérémonies et Terrible, sous la voûte d'acier, ont conduit à l'autel les vénérables frères.

« Le vénérable Maître s'est placé, le genou en équerre, aux pieds du très vénérable Chevalier, et lui a baisé la main pour le très respectable Grand Maître du Grand Orient de France ; et par un discours succinct l'a prié de le recevoir ainsi que les frères qui composent la loge au nombre des enfants du Grand Orient. Et, après avoir reçu le signe de bienveillance, il a prié le vénérable frère chevalier de prendre place au trône. Ce qu'il a bien voulu agréer et a continué la loge et a catéchisé dans les deux premiers grades.

« Au moment où il a procédé à notre installation, il a fait remplacer les surveillants et fait sortir une partie des frères avec le Maître au vestibule du temple et leur en a fait donner l'entrée qu'ils ont faite par trois pas d'apprenti et applaudissements, et par trois pas de compagnon et applaudissements, sous la voûte d'acier. Et le Maître, au pied de l'autel, a prêté, pour et au nom de la Loge, les obligations (c'est-à-dire les serments d'usage).

« De même aux surveillants, et (à) tous les frères qui la composent.

« Et leur a donné le baiser de paix et ils ont applaudi.

« Ensuite le vénérable frère chevalier a fait prendre place au Maître, et lui ayant remis le maillet au nom du Grand Orient de France, le Vénérable ayant repris sa place a fait un discours, de même que l'Orateur en remerciement de la faveur que la Grande Loge a bien voulu leur accorder.

« Les discours finis, le Vénérable a fermé la loge, à la manière accoutumée. »

Outre celle du secrétaire, ce document porte la signature du Vénérable, des deux surveillants, du maître des cérémonies Etienne Nogaret, de l'économe Jean-Baptiste Grassot, d'Antoine Viard, vice-surveillant, et du compagnon Paul Moreau.

Le procès-verbal de la deuxième installation (3 mai 1778) ne diffère pas sensiblement, en ce qui concerne les rites, de la cérémonie précédente. Voici l'analyse des faits qui lui sont propres :

Trois dignitaires de la Loge Provinciale de Dijon : Leroux, vénérable ; Serdet, orateur, et Leclerc, garde des sceaux, dépu-

tés comme autrefois Aillet et son assistant, « de la très respectable Grande Loge de France », ont reçu officiellement mission de réinstaller la loge des Arts-Réunis.

Le Vénérable François Nogaret, les officiers et les membres de cette loge présentent les maillets aux visiteurs, les introduisent sous la voûte d'acier et les conduisent au trône. Leroux y monte et il fait un discours sur la réinstallation. Il reçoit les applaudissements et présente ses pouvoirs.

François Nogaret et les maçons qui l'accompagnent renouvellent leurs serments ; ils promettent obéissance aux règlements de la Grande Loge. Serdet prononce un discours sur l'esprit de la Franc-Maçonnerie : « un discours allégorique », dit le procès-verbal, également suivi des applaudissements rituels.

Le Vénérable de la Loge Provinciale prononce alors les paroles sacramentelles, que ses assistants répètent chacun à leur tour [1] : « La Loge des Arts-Réunis sous Saint-Luc

1. *La planche à tracer de la cérémonie*... donne une formule plus étendue, p. 12.

est installée sous la protection du Grand Orient à perpétuité ».

Les applaudissements recommencent ; Leroux fait un nouveau discours « sur le bon ordre des loges » dit le procès-verbal, en réalité sur la liberté et l'égalité maçonniques, sur l'utilité qu'y trouvent les frères et les vertus civiques qu'ils doivent pratiquer. Lecture est faite des pièces envoyées par le Grand Orient, Puis Leroux invite le Vénérable à monter au trône et il lui remet les maillets. Après les applaudissements de règle, François Nogaret prend la parole « pour marquer la joie de la réunion ». L'Orateur Pierre Michot parla « sur le même sujet » entre deux autres salves.

La cérémonie se termina par le banquet et la quête pour les indigents.

A s'en tenir aux données qui précèdent on ne devine pas la raison pour laquelle il avait fallu procéder à la réinstallation. Le procès-verbal n'en souffle mot.

La lettre mise en tête de la planche qu'on adressa aux autres loges s'excuse de donner sur « la cruelle catastrophe » dont celle de Saint-Luc a été victime, aucun

renseignement, parce que « le détail », paraît-il, serait trop ennuyeux. Mais l'histoire a le droit d'être curieuse.

Les discours des délégués du Grand Orient que la publication de cette planche a fait connaître, bien que discrets eux-mêmes, nous mettent sur la voie. Ecoutons Leroux ; il dit aux frères, dans une première allocution : « Vous avez déjà obtenu des constitutions ; mais elles ne vous avaient pas été accordées légalement et on a été obligé d'en suspendre l'exécution ».

La Loge Saint-Luc s'était donc vu l'objet d'une mesure de rigueur, puisqu'on avait déclaré ses constitutions provisoirement nulles pour défaut de forme. L'illégalité mise en avant et sur laquelle d'ailleurs on ne s'explique pas n'était pas le seul motif. Il y en avait un autre.

Serdet nous renseigne à cet égard :

« La Loge Provinciale s'est applaudie d'avoir coopéré à la réhabilitation de plusieurs d'entre vous. C'est une justice qu'elle vous devait... Elle espère que vous ne conserverez aucun ressentiment contre les

FF.·. qui vous avaient jugés. Vous devez penser que ce n'est point par humeur que ces F.·. vous ont condamnés S'ils vous ont jugés coupables, c'est qu'en effet ils ont cru que vous l'étiez, et leur jugement pour être l'image de la faiblesse des lumières des hommes ne fut point l'ouvrage de l'iniquité. »

Plusieurs des frères des Arts-Réunis avaient donc démérité. Lesquels ? Les chefs évidemment, puisque leur prétendue faute avait rejailli sur la loge elle-même. Ces chefs avaient été incriminés, jugés et condamnés. Par qui jugés et condamnés ? Par un tribunal maçonnique dont la bonne foi s'était trouvée surprise. Mais par qui incriminés et de quoi ?

Le second discours de Leroux donne une indication de plus en confirmant les déductions précédentes [1].

« Nous avons voulu percer le voile obscur qu'on avait répandu sur votre conduite et sur vos travaux : nous avons découvert, avec une surprise douloureuse qu'on nous

1. *Planche*, p. 11, 13, 15.

en avait imposé et nous nous sommes empressés de vous rendre la justice que vous méritiez. »

Ces mots « votre conduite et vos travaux » appliqués aux chefs de la loge visent des actes administratifs au sujet desquels on avait porté plainte. Et ceux par qui ces actes avaient été incriminés étaient des frères mêmes de la loge. Le discours de Nogaret, le Vénérable des Arts-Réunis le laisse entendre :

« L'intervalle qui nous séparait sans nous désunir vient de trouver un terme... Le soleil, trop longtemps éclipsé, brille enfin sur notre horizon... Reprenons notre ouvrage ; notre dessein est louable puisqu'il n'a d'autre but que l'union de l'esprit et des cœurs. »

Pierre Michot déchire enfin les voiles. Il remercie les délégués « d'avoir rétabli parmi eux l'union et la paix ». La discorde avait formé de toutes parts « d'affreux ravages ». — Nous succombâmes, avoue-t-il, sous les efforts de nos ennemis. »

L'affaire avait été portée devant le Grand Orient. Le jugement et la condamnation

venaient évidemment de lui. Au cri de détresse de la loge Saint-Luc, les frères de la Loge Provinciale s'étaient interposés :

« Nous eûmes recours à la RR.·. Loge Provinciale, dit toujours Michot ; elle daigna écouter nos raisons, examiner entre la règle et le compas les griefs qu'on nous imputait.

« C'est à l'aide de ses représentations que nous sommes parvenus à désarmer le bras de notre mère prêt à nous frapper », c'est-à-dire à supprimer notre loge [1].

Ces démêlés remontaient à 1774. Six adeptes, Saget, Rameau, Grassot, Viard, Rerolle, furent rayés au tableau pour faute contre la discipline et surtout à cause de leur opposition aux Nogaret. Le complot avait été ourdi par la Parfaite-Amitié qui ne pouvait oublier son injure. Les Arts-Réunis se virent forcés, pour éviter un coup de main, de changer les serrures de leur temple et de mettre en sûreté leurs archives [2].

Les exclus avaient des amis à l'intérieur

1. *Planche*, p. 17.
2. Délibérations du 24 et du 31 juillet 1774.

de la loge qui témoignèrent de leur mécontentement. Ceux-ci en appelèrent au Grand Orient et semblèrent triompher. Le parti des Nogaret se défendit. C'est alors que la Loge Provinciale s'interposa en demandant aux deux factions rivales, pour l'honneur de l'Ordre, d'oublier leurs querelles intestines.

IV

Les trois premières loges de Dijon s'étaient constituées, dès l'origine, avec un caractère particulier qui les distinguait de la Loge Provinciale et du Grand Orient lui-même. Bien que d'importation anglaise, elles avaient recherché une alliliation qui leur semblait pleine de mystères. Elles s'étaient rattachées au rite écossais comme à une souche censée plus ancienne et plus ésotérique.

Les premières loges anglaises, on l'a vu, datent de 1717. Environ vingt ans après, un partisan des Stuarts, Michaël-Andreas Ramsay, imagina, dans le but de recueillir des subsides, de faire remonter la franc-

maçonnerie écossaise à une ancienne société professionnelle qui aurait existé à Kilvinng, en 1140.

Entre cette confrérie historique ou légendaire et la maçonnerie écossaise du temps de Ramsay, il n'y avait rien de commun qu'une ressemblance de nom, la première étant une corporation ouvrière et la seconde une société symbolique, et l'une bâtissant des églises, tandis que l'autre voulait les renverser.

Malgré l'évidente contradiction des choses, Ramsay se servit de cette confrérie pour relier les loges qu'il en fit descendre à une série, non moins fantaisiste, d'autres loges qui auraient remonté au temple de Salomon. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'auteur fit accepter ces fables.

Telle fut la genèse de l'Ecossisme. En voici les éléments organiques. Ramsay fit un rituel compliqué qui parut plus savant que le formulaire anglais. Il persuada l'opinion qu'un symbolisme archéologique propre aux francs-maçons couvrait de profonds arcanes, une doctrine inconnue du vulgaire et qu'on livrait progressive-

ment aux initiés, à mesure qu'on les en jugeait dignes.

Comment opérer cette sélection? Par des initiations successives au moyen desquelles on arrivait à des grades de plus en plus élevés.

Les degrés d'apprenti, de compagnon et de maître ne suffisaient plus; on leur en adjoignit d'autres, et cette institution fit fortune. Elle envahit l'Angleterre comme l'Ecosse; elle passa le détroit et s'implanta dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en France et en Italie. Le Grand Orient de Paris résista pendant dix ans. Voyant les digues rompues partout, il craignit d'être emporté par le torrent; il accepta les hauts grades, en 1782, au nombre de quatre : Élu, Chevalier d'Orient, Chevalier écossais, Chevalier Rose-Croix.

L'Ecossisme comportait en réalité neuf degrés, les trois premiers étant un nombre dont il fallait faire le cube, suivant le mysticisme de l'Ordre. Il fallait dire : apprenti, compagnon maître, maître français, série bleue; puis deux séries rouges pour les grades supérieurs : maître parfait

ou architecte irlandais, maître élu, apprenti écossais ; enfin, compagnon écossais, maître écossais, chevalier d'Orient.

Quand ces trois séries furent adoptées, c'est-à-dire vers 1740, le grade de Rose-Croix, bien que plus anciennement connu, n'était pas encore unanimement adopté.

Il avait en effet paru, vers 1600, ainsi nommé de son auteur, un certain Rosencruz. Plutôt théiste au début, suivant les idées du maçonnisme à cette époque, le Rose-Croix devint archéologue mystique au XVIII^e^ siècle, assez favorable au christianisme qu'il promettait de défendre, pour verser au XIX^e^ dans l'ornière de la libre pensée. Au temps où nous place cette étude, il brochait sur le tout, comme un fleuron d'un écu déjà vieilli, auquel on attachait pourtant un grand prix.

Le rite écossais a compté, depuis, trente-trois grades, parmi lesquels le Rose-Croix arrive au dix-huitième rang. D'autres rites en ont élevé le nombre jusqu'à quatre-vingt-dix et au delà. La tendance actuelle de la Franc-Maçonnerie est de supprimer ces excroissances parasites.

Aux Arts-Réunis de Dijon, quatre des Nogaret se prévalent, dans la liste officielle de 1775, du titre de souverains princes de Rose-Croix. Le 10 septembre de la même année, cette dignité est conférée solennellement au praticien Serdet et au mépartiste Duborgia. Ces derniers reçurent, le même jour, le titre de Chevaliers des Loges. Un autre frère, Hus des Forges, s'intitulait *Elu des Neuf*. La Loge voguait donc en plein écossisme.

Les Chevaliers d'Orient dataient de 1756 ; ils eurent pour corrélatifs, en 1768, les conseils des empereurs d'Orient et d'Occident, dont les membres se disaient souverains princes maçons. Ainsi, dans la seconde partie du XVIIIe siècle, il y eut, parmi les loges, une éclosion prodigieuse de dignités vraiment fantastiques.

Entrons dans la loge Saint-Luc transformée en chapitre écossais pour une réception de ce genre, nous verrons les dignitaires à l'œuvre.

Le 2 août 1772 « les très respectables et puissants écossais de Saint-André le Sublime » ayant reconnu la sagesse maçon-

nique du très cher et bien aimé frère Antoine Viard[1], entrepreneur architecte, avaient décidé de l'élever « aux deux premiers grades de la lumière » d'apprenti et compagnon écossais de Saint-André le Sublime.

La cérémonie solennelle eut lieu le 9 août suivant :

« Le très respectable et très puissant frère Nogaret l'aîné » y procède accompagné de tous ses puissants frères. « Ouï le discours très magnifique de notre puissant Orateur, et connaissant le mérite du frère Antoine Viard, et de notre puissance et bienveillance, nous, de l'art royal, nous avons ordonné au puissant frère Terrible d'introduire dans notre puissante loge le frère Viard pour être élevé au grade d'apprenti écossais de Saint-André le Sublime. »

Les cérémonies se déroulent comme à l'entrée d'Aillet ; je ne les reproduis pas. Passons à ce qu'il y a de particulier dans une réception écossaise :

« Après les formalités requises et le serment prêté en pareil cas, ayant fait ses

1. En 1774, ce même Viard fit partie du groupe rebelle.

voyages, le puissant frère Orateur lui a fait un discours sur les obligations. Et le très puissant, en lui remontrant ses devoirs, a fait l'éloge dudit frère et (l') a invité à persévérer et à augmenter son zèle, à proportion des grâces et des grades que la Loge a bien voulu lui accorder pour récompenser ses travaux. Le très puissant l'a instruit des signes, marques et attouchements et paroles pour qu'il soit reconnu par tous les puissants frères écossais de Saint-André le Sublime. Et (il) a fait le catéchisme dudit grade, et après avoir fait les acclamations ordinaires, le puissant frère nouvellement initié est sorti de la loge.

« Et le très puissant a ouvert la loge de compagnon écossais, à la forme ordinaire, et les acclamations accoutumées. Le puissant Mattre des cérémonies accompagné du frère Terrible, aux invitations du très puissant, ont (*sic*) introduit le récipiendaire pour être élevé au sublime grade de compagnon. Le puissant Orateur, après un discours qui l'instruisait des obligations qu'il allait contracter, lui a fait faire son

entrée, à la forme la plus régulière, de même que la marche. Et ayant répondu au très puissant avec toute l'exactitude possible en pareille circonstance, il lui a fait prêter son obligation et serment à la forme accoutumée. Et lui a donné la lumière de ce grade pour le faire connaître à tous les puissants frères pour compagnon écossais par les signes, marques et attouchements et par la parole. Et après avoir fait le catéchisme de ce grade, il a fait donner le baiser de paix et les applaudissements, (et il) a fermé la loge de compagnon et apprenti écossais.

« Et (il) a terminé les travaux par fermer les loges de maître et compagnon et apprenti français qui avaient été ouvertes, avant d'ouvrir la Loge Écossaise, afin de connaître le travail du récipiendaire, le serment prêté par le puissant frère de ne rien révéler des travaux dudit jour et du secret.

On aimerait à trouver, dans les procès-verbaux écossais et dans les autres, quelques détails sur les discours et les catéchismes dont il s'agit. On recommande de

n'en rien révéler. Ils sont connus pourtant. Ceux qui nous occupent sont à la disposition de tous les lecteurs dans les manuscrits de la bibliothèque de Dijon[1]. D'autres ont été publiés depuis longtemps.

Un mot à ce sujet ne sera pas inutile.

V

Il y avait des catéchismes différents pour chaque grade et les documents, manuscrits ou imprimés, qui les rapportent, tout en ayant un fond commun, présentent des différences assez sensibles[2]. Il serait fastidieux d'entrer dans les détails, nous nous contenterons de quelques données.

Tous les grades subissent un long interrogatoire. On demande à l'apprenti au milieu de mille questions : « Quelles sont les marques d'un maçon ? » — Il répond : « L'attouchement qu'on se donne entre

1. Fonds Baudot, 3,114ª.

2. V. par ex. : *Le secret des Francs-Maçons*, s. l., 1744; — *L'ordre des Francs-Maçons trahi*, Amsterdam, 1763; — *Les plus secrets mystères des hauts grades... dévoilés. A Jérusalem*, 1786.

frères en posant le pouce sur la première phalange de la main, n'importe laquelle. »

La même question se présente, mais sous une forme plus compliquée, dans le catéchisme du compagnon. « Donnez-moi, lui dit-on, les cinq sens que les maçons emploient pour se faire reconnaître comme tels. » La réponse est aussi plus discrète. « Le guttural ou la main en compas sur le col est la figure ou la marque en apprenti. Il nous fait souvenir que nous mériterions d'avoir la gorge coupée si nous étions capables de révéler les secrets de la Franc-Maçonnerie. Le pectoral ou la main droite en équerre sur le cœur est la figure en compagnon, et lui fait souvenir d'en garder le secret dans le cœur, sous peine de l'avoir arraché. Le manuel sert à donner l'attouchement en maçon. L'auditif pour les paroles ou mots dont ils se servent, et enfin le pédestre marque un maçon exact à mettre les pieds en équerre. »

L'interrogatoire du maître va nous conduire au mysticisme archéologique dont nous avons parlé. Quelques questions seulement :

D. Etes-vous maître ?

R. Approuvez-moi, désapprouvez-moi, l'acacia m'est connu.

D. Qu'avez-vous aperçu en entrant dans la loge ?

R. Un grand tombeau.

D. Que renfermait-il ?

R. Le corps de notre respectable Hiram.

D. Comment reconnut-on l'endroit où les scélérats (qui l'avaient assassiné) ont mis son corps?

R. Par la branche d'acacia [1].

C'est sur le meurtre d'Hiram, l'architecte du temps de Salomon, que roulent les discours de réception des hauts grades. Le parfait maçon s'engage au secret sous la forme suivante :

« Je promets, foi d'honnête homme, et devant cette auguste assemblée, au pied de la plus haute puissance de la maçonnerie, de ne jamais révéler à aucun homme qui n'ait pas fait ce que j'ai fait, les secrets qui donnent le titre de maître élu. Je promets d'en remplir scrupuleusement les

1. Fonds Baudot, 1-46.

obligations au péril de mon sang, en telle rencontre que ce puisse être, de sacrifier aux mânes d'Hiram les parjures qui pourraient révéler quelqu'un de nos secrets aux profanes. Je tiendrai mes engagements, ou que la mort la plus affreuse soit l'expiation de mon parjure ; après que mes yeux auront été privés de la lumière par le fer rouge, que mon corps devienne la proie des vautours, que ma mémoire soit en exécration aux enfants de la Veuve par toute la terre. Ainsi soit-il [1] ».

Les grades suivants s'enveloppent d'un symbolisme analogue. Les explications de leur catéchisme spécial sont des allégories à perte de vue sur l'affaire d'Hiram et la science maçonnique. En voici des exemples :

D. Où avez-vous trouvé le meurtrier d'Hiram ?

R. Dans une caverne profonde où il était caché.

D. Qu'avez-vous trouvé en entrant dans la caverne ?

1. *Les plus secrets mystères des hauts grades...* p. 19.

R. A. M., une lampe, une fontaine et un poignard.

D. A quoi servent ces trois choses ?

R. La lumière éclaire la caverne et la fontaine désaltère celui qui, avec le poignard, vengera sur A. M. (le meurtrier) la mort de notre maître Hiram ?

En cela les profanes et les néophytes ne voient rien qu'un sens vulgaire, mais les initiés savent que tout est symbole et cache un sens profond connu seulement des hauts grades. En réinstallant les Arts-Réunis, Serdet parle de ces secrets qui se révèlent aux initiés [1] :

« Lorsque le nuage qui dérobait la lumière au nouveau prosélyte se dissipe, tout le ravit, tout l'étonne pour l'instant, tout paraît neuf à ses regards... Mais si son cœur n'est réellement pas affecté, il se persuadera que tout est prestige, tout lui paraîtra minutieux, et j'ai vu plus d'un maçon penser de la sorte. »

En d'autres termes, les rites et les symboles ne sont qu'une lettre froide ; il faut

1. *Planche à tracer*, p. 10.

chercher sous l'écorce la sève vivante, sous les symboles et les rites, la lumière cachée, les secrets mystérieux.

VI

Nous ferons rapidement cette recherche, en comparant, pour ce qui regarde la loge Saint-Luc, son état d'âme d'alors aux dispositions psychologiques de la Franc-Maçonnerie dans ses phases successives.

Nous avons dit quelles ont été ces dispositions. Les confréries ouvrières du moyen-âge avaient été profondément chrétiennes et pieuses. Au XVI^e^ siècle, elles furent remplacées par des associations déistes en dogme et païennes en morale. Elles devinrent, au XVIII^e^, humanitaires, au point de vue social, mais avec un mysticisme biblique accentué, sous le rapport religieux. Au XIX^e^ et au XX^e^, elles ont constitué, théoriquement, les foyers les plus actifs de la libre pensée, depuis qu'elles ont rayé de leur programme l'idée d'un Dieu créateur, et pratiquement, des centres

souvent incandescents d'activité démocratique et révolutionnaire.

Or, quelle idée se faire, à la fin du XVIII^e^ siècle, de la loge des Arts-Réunis, au point de vue religieux ?

Les registres prennent note du culte de chacun des adeptes. On les laisse absolument libres de suivre leur religion ; et comme ils appartiennent presque tous au culte catholique la Loge en fait officiellement profession.

Un frère à qui l'on veut témoigner de la reconnaissance vient-il à mourir ? Une délibération décide qu'un service sera célébré pour le repos de son âme. Pierre Morlot, visiteur perpétuel, reçut cette preuve de gratitude, le 4 juin 1780. Veut-on commémorer une fête ? C'est aux prêtres catholiques que l'on en demande la célébration. On voit dans un procès-verbal du 15 octobre 1773, que la fête patronale de saint Luc, sous le vocable duquel la Loge est instituée, réunissait les frères des loges voisines, celles d'Auxonne et de Saint-Jean-de-Losne. On tient à ce que tous les membres soient présents. Quand certains

d'entre eux doivent s'absenter, c'est un motif pour remettre la cérémonie religieuse à un autre jour. On veut absolument « la célébrer en corps et rassembler les frères ». C'est ce qui fut décidé, le 14 juin 1772, à l'occasion de la fête « du grand saint Jean-Baptiste, patron, dit le texte, de tous les maçons réguliers qui couvrent la surface de la terre[1]. » Le Vénérable Pierre Nogaret, les surveillants, et « tous les officiers dignitaires assistèrent à la messe. Elle fut célébrée, le 29 juin, porte encore expressément le texte, pour demander (ô prodige !) les lumières du Saint-Esprit » en vue des élections maçonniques qui devaient avoir lieu ce jour-là dans l'après-midi.

En 1775, la fête fut également remise au 29 juin, jour de celle de saint Pierre, et le procès-verbal y relève un détail assez piquant : « A été aussi convenu » qu'à la messe « serait offert un pain bénit partageable entre tous les frères ». Le 24 juin 1776, la messe « fut dite aux Révérends

1. En raison, sans doute, de la Loge primitive de Saint-Jean-d'Ecosse, les autres loges étant censées dériver de celle-là.

Pères Cordeliers ». On n'indique point à quelle église se rendaient les Francs-Maçons quand la cérémonie religieuse s'accomplissait d'une manière normale.

On berçait donc ces pauvres gens d'équivoques et d'illusions. On les conduisait au but obstinément poursuivi par les arrière-loges, en suivant la route battue de leurs traditions ancestrales. On respectait leur religion, leurs habitudes et leurs pratiques. On leur parlait un langage auquel ils étaient accoutumés. Leur foi, semble-t-il, ne courait aucun risque.

La profession du 3e grade du Sublime et parfait Chevalier élu parmi les dignités écossaises, confirmait ces erreurs. Voici l'obligation qu'il jurait[1] :

« Je promets... d'adorer Dieu, d'être fidèle à mon roi et charitable envers mes frères... et à défendre la religion chrétienne jusqu'à la dernière goutte de mon sang, déclarant que si j'y manquais, je mériterais d'avoir le corps partagé, que ma mémoire fût regardée comme celle d'un

1. Fonds Baudot, f° 63, 15 nov. 5765.

infâme ou d'un parjure et que la vengeance divine me poursuivant après ma mort, me fit éprouver les tourments réservés aux scélérats. Dieu me soit en aide et son saint Evangile ! »

Mais les arrière-loges veillaient dans l'ombre, attendant le moment propice. La leçon de choses qu'elles donnèrent fit la terreur du monde et prouva surabondamment que les néophytes et les premiers grades n'avaient pas bu à la source secrète de la caverne d'Hiram.

Il en fut de même au point de vue politique. Les loges se sont mises partout à la remorque des gouvernements qui les ont favorisées. C'est un fait que l'on a constaté dans toute l'Europe et particulièrement en France, dans le dernier tiers du XVIII^e^ siècle. Celle de Saint-Luc se distingua sous ce rapport. Aussitôt née, elle accepte, avec une obéissance exemplaire, les invites des princes du sang qui viennent d'être chargés de la direction de la Maçonnerie française. Le 4 février 1782, elle assiste en corps, ses officiers en tête, à la messe et au Te Deum qu'elle fait chanter en action

de grâces pour la naissance du Dauphin. Les grades écossais jurent fidélité au roi. En un mot tout ce que nous voyons d'elle, pour ce qui regarde son loyalisme, est parfait.

Or, en dépit de ces apparences, il s'était formé, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, au sein de la Franc-Maçonnerie, une association occulte avec le dessein arrêté de déraciner toutes les religions et de renverser tous les gouvernements, à commencer par celui de Louis XVI, dont la chute et la mort furent résolues, chacun le sait, en 1784[1], dans une assemblée générale à Francfort-sur-le-Mein.

L'opposition des hautes loges aux pouvoirs établis est un fait indéniable. Les historiens comme Henri Martin, Louis Blanc et John Robison le constatent. « J'ai eu, dit ce dernier[2], les moyens de suivre toutes les tentatives faites pendant cinquante ans, sous le prétexte spécieux d'éclairer le monde avec le flambeau de la

1. V. *Le Problème de l'heure présente* par Henri Delassus, Desclée, Paris et Lille 1905, t. I, p. 117-118.
2. *Ibid.*, p. 96-98.

philosophie et de dissiper les nuages dont la superstition religieuse se sert pour retenir les peuples de l'Europe dans les ténèbres de l'esclavage.

« J'ai vu se former une association ayant pour but unique de détruire, jusque dans leur fondement, tous les établissements religieux et renverser tous les gouvernements existant en Europe. J'ai vu cette association répandre ses systèmes avec un zèle si soutenu qu'elle est devenue presque irrésistible ; et j'ai remarqué que les personnages qui ont eu le plus de part à la Révolution française étaient membres de cette association, que leurs plans ont été conçus d'après ses principes et exécutés avec son assistance. »

Suivons maintenant les adeptes dans leurs relations maçonniques.

Si l'on en croit les procès-verbaux des Arts-Réunis, la paix, l'union, l'amitié, la fraternité, présidaient en souveraines à toutes les réunions. Ces mots qui expriment de si nobles pensées sont répétés partout.

On les a vus inscrits en tête du premier

registre. Ils reparaissent dans chacun des autres. On lit dans le second[1] : « Le vingtième jour du troisième mois de l'an de la véritable lumière 5805... la R.·. L.·. des Arts-Réunis... s'est assemblée, entre l'Equerre et le Compas, au lieu ordinaire de ses séances... où règnent la Paix, le Silence et l'Amitié. »

« Filles du ciel, charmantes Amitié et Concorde, s'écrie François Nogaret[2], de quelle utilité n'êtes-vous pas au Maçon? C'est par votre douce influence que tout se renouvelle : à votre aspect l'ordre s'établit, la règle et la mesure se font connaître, la sagesse et la raison sont écoutées. »

Cette amitié, cette union, cette paix ne règnaient pas toujours, hélas! entre les frères. Les querelles intestines des Arts-Réunis et les intrigues d'une loge rivale que nous avons racontées en sont la preuve.

Sur ces entrefaites, d'autres membres avaient aussi commis quelques incartades. Le 8 septembre 1775, le frère Miot fut

1. *Loc. cit.*, p. 127.
2. *Planche à tracer*, p. 19.

réprimandé en raison des « propos indécents qu'il avait tenus contre ses collègues ». Même mésaventure au frère Simonot, 5 janvier 1777. Deux ans après, le frère Rose fut également pris à partie « pour fait de désobéissance ».

Un petit orage éclata, le 22 octobre 1780, au milieu d'une cérémonie maçonnique. Le Vénérable faisait l'instruction. Louis Huguin, interrogé sur les devoirs de son grade, « au lieu de répondre sur iceux », se permit d'être impertinent. Il dit au Vénérable que s'il avait comme lui un catéchisme à la main, il répondrait mieux que lui. Cette inconvenance lui ayant été pardonnée, il manqua, au banquet qui suivit, des formes les plus élémentaires de la politesse à l'égard de ses voisins. Puis, sur un rappel à l'ordre, il s'emporta jusqu'à dire qu'il ne connaissait ni Vénérable, ni Surveillants capables de lui faire la leçon. Forcé de sortir, il le fit en invectivant tout le monde, y compris le frère Terrible [1].

1. Voir 1er registre, aux dates indiquées.

Après la Révolution, les frères de Saint-Luc déguisèrent leur pensée avec un art encore plus raffiné. Car c'est en vers qu'ils célébrèrent l'amitié qui les unissait. Témoin cette strophe de l'un d'eux, Julien Paillet, qui en a fait beaucoup d'autres, non moins médiocres :

De la vie, ô partage étrange !
L'épine accompagne la fleur.
Nos jours, hélas ! sont un mélange
Et de peines et de bonheur.
Amitié touchante et divine,
Rendons grâce à tes soins chéris,
Ici des fleurs et point d'épine :
Tout est rose avec des amis.

Or, c'était précisément l'époque où les dissidents fondaient la loge séparée qu'ils intitulaient ironiquement, la Sincérité [1], Mais les poètes ont eu de tout temps le privilège d'embellir la vérité.

Terminons cet examen par la recherche du but suprême de la secte.

La Maçonnerie symbolique a toujours eu la bouche pleine des grands mots de liberté, d'égalité, de bienfaisance. On les entend retentir dans tous les discours.

1. 2e registre, p. 63.

« Nous avons choisi, s'écrie Serdet, le jour de la réinstallation, l'égalité pour la base de notre système. Ici les rangs, la naissance, les richesses et tous ces titres pompeux que la vanité créa pour asservir l'univers sous le joug honteux de la dépendance et de la servitude, tous ces ressorts puissants de l'amour-propre sont rompus. »

Leroux enchérit encore : « Si quelqu'un se présente avec des titres, des dignités, on ne l'introduit dans le sanctuaire qu'après l'avoir fait passer sous le niveau, où il est obligé de reconnaître et promet de ne jamais oublier que le grand Architecte de l'univers a pétri tous les hommes du même limon, et qu'il n'y a d'autres différences entre eux que celles qui sont fondées sur les talents et les vertus. »

Puis, un peu plus loin[1] : « La liberté a toujours été la passion des grandes âmes. Elle est une suite nécessaire de l'égalité... C'est à la liberté, qui est la source de nos lois, que nous devons la paix et l'harmonie

1. *Planche à tracer*, p. 10, 13, 14.

qui forment le plus bel ornement de nos assemblées et qui les distinguent si éminemment de celles des profanes. »

Le Vénérable excite ses frères à la bienfaisance : « Faisons du bien autant que nous le pourrons ; attachons-nous de préférence à ces êtres infortunés que l'orgueil dédaigne ; rendons-leur tous les services dont nous sommes capables... Privons-nous de ce qui pourrait flatter nos sens au delà de nos véritables besoins... Il faut si peu à l'homme raisonnable qu'en retranchant un superflu, qu'on emploie souvent très mal, il y trouve des secours abondants qu'il dirige au soulagement de ses semblables et qui lui donne des jouissances bien supérieures à celles qu'il a abandonnées[2]. »

Belles paroles assurément, s'il fallait les prendre dans leur sens obvie ! Mais elles avaient pour les Francs-Maçons une profondeur dans laquelle ils ne pénétraient eux-mêmes que par degrés, dans leurs initiations successives.

2. *Ibid.*, 16, 17.

L'égalité maçonnique, à la fin du XVIII^e^ siècle, n'était point celle qui résulte de notre commune origine, pas plus que celle que nous reconnaissent les lois divines et humaines en nous donnant les mêmes droits à leurs yeux. C'était d'abord l'égalité qui voulait abolir la distinction des classes pour supprimer les privilèges du clergé et de la noblesse, attachés les uns aux gloires de la patrie, les autres à la constitution même de l'Eglise. C'était ensuite l'égalité qui rêvait de supprimer, en premier lieu, la distinction de l'Eglise en deux ordres, celui des clercs et celui des laïques, et, en second lieu, la hiérarchie ecclésiastique qui, pensait-on, s'écroulerait sous les coups qu'on porterait à l'Eglise.

Au surplus, telle est bien l'explication historique qui ressortit des événements lorsque la Révolution triomphante entendit ainsi l'égalité. Car la Révolution ne fut pas autre chose, à cet égard, que la mise en pratique de l'égalité maçonnique.

« Mon cher frère, disait le Vénérable en recevant l'apprenti, tous les hommes sont libres. »

Il ne s'agissait, ici non plus, ni de la liberté naturelle que nous avons d'user de nos facultés de penser et d'agir, sans blesser les droits d'autrui, ni de la liberté civile de disposer de notre personne et de nos biens, dans la limite de ce qui est permis. Il s'agissait encore moins de notre liberté morale qui nous soustrait à nos passions et à la violence extérieure. De quelle liberté s'agit-il donc?

De la prétendue liberté qui nous affranchit des commandements de l'Eglise et de l'obéissance qui lui est due, des commandements de Dieu et de ses droits sur nous. De cette pernicieuse indépendance qui a trouvé sa vraie formule dans cette devise fameuse : « Ni Dieu, ni Maître ! Abolition de la royauté, de l'Eglise et de Dieu ! »

Cette interprétation fut donnée par les Francs-Maçons eux-mêmes, quand ils purent la faire prévaloir. « J'ai rencontré, dit un témoin des événements de la Révolution[1], j'ai rencontré des maçons pour qui cette liberté et cette égalité n'avaient été

1. Aug. Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. II, p. 278.

jusque-là qu'un jeu. Ils confessent maintenant que toute la Révolution française était renfermée dans ces deux mots et que le jeu maçonnique, si funeste à leur patrie, menace de devenir le fléau de l'univers entier.

« Oui, enfin ! disaient-ils, voilà le grand objet de la Franc-Maçonnerie rempli. Egalité et liberté, c'était là l'essence de notre code, tout l'objet de nos vœux, tout notre grand secret. »

Non, ce n'était point là tout le grand secret des Loges. Nous l'avons déjà dit, il concernait d'autres sujets encore. Il faut ajouter ici qu'il visait à détruire toutes les œuvres inspirées par la religion et dont la foi chrétienne est l'inspiratrice. .

La bienfaisance maçonnique est une de ces machines de guerre.

Prise en elle-même, la bienfaisance est une vertu inhérente à notre nature et qui repose sur la sympathie. Non seulement nous aimons nos semblables, mais nous nous sentons instinctivement portés à leur venir en aide lorsque nous les savons dans le besoin. Cette inclination naturelle est

irréductible, en ce sens qu'il faut y voir la cause première de nos sentiments de bienveillance et de nos actes de bienfaisance. Elle est éminemment féconde en ce sens qu'elle devient la source intarissable de nos affections les plus intimes et les plus larges et de nos dévouements obscurs ou connus, ordinaires ou héroïques.

Il est une force qui centuple et transfigure ces dévouements et ces affections. Ai-je besoin de nommer la charité chrétienne? N'est-ce pas à la charité chrétienne que l'on doit, en fait, les actes les plus ordinaires comme les plus sublimes de la bienfaisance humaine et ses œuvres les plus communes comme les plus riches? N'est-ce point là ce que constatent à la fois le présent et le passé?

Or, la bienfaisance maçonnique, en supprimant la charité chrétienne, coupe dans sa tige l'inclination qui nous porte à faire du bien, et à qui? A ceux que la religion chrétienne nous fait considérer comme des frères. N'est-ce point pour les chrétiens que le Sauveur du monde a dit cette parole qui élève la charité à un idéal divin :

Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés moi-même ? La bienfaisance maçonnique n'a jamais rien créé de durable avec ses fonds propres. Elle n'a pu subsister que des dépouilles de la charité catholique.

En résumé, la bienfaisance, la liberté, l'égalité comme l'amitié fraternelle, l'union, la paix, toutes ces grandes et saintes choses étaient indignement travesties dans les conciliabules des francs-maçons. Un mirage trompeur apportait à des yeux éblouis les perspectives séduisantes d'un secret mystérieux. Des chefs inaccessibles au vulgaire, et connus seulement de quelques hauts affidés, l'ont révélé au moment opportun. Ils ont dirigé le mouvement général du sein d'un antre ténébreux qu'ils faisaient, par une antinomie de plus, passer pour le premier foyer de la véritable lumière.

TABLE DES MATIÈRES

La recherche qu'il s'agit de faire 1
Les métamorphoses de la Franc-Maçonnerie . . 3
Comment elle s'introduisit en France. 8
Les premières loges de Dijon. 11
Etablissement de la loge populaire des Arts-Réunis 13
Ses premiers membres. 15
Ses dignitaires 22
Querelles intestines 26
Les rites de deux installations successives . . . 27
Une crise intérieure 35
L'Ecossisme des loges anglaises et françaises. . 40
Institution des grades maçonniques. 42
Tenue d'une loge écossaise aux Arts-Réunis . . 44
Le secret de chacun des grades. 48
Le mysticisme archéologique du XVIII^e^ siècle . . 50
La religion et le patriotisme devant la loge des Arts-Réunis 54
Les rapports des frères entre eux. 59
Comment la Franc-Maçonnerie entendait alors l'égalité et la liberté. 62
Comment elle comprenait la bienfaisance et les autres vertus sociales. 67

IMP. DARBIER-MARILIER, DIJON.

DU MÊME AUTEUR :

La Théorie de la Dévotion au sacré Cœur de Jésus, d'après les documents authentiques et les sources originales. Lille et Bruges, Desclée, 1884. *Ouvrage honoré d'un bref de N. S. P. le Pape Léon XIII.*

Le Livre d'or de la Belle Défense de Saint-Jean-de-Losne en 1638, Dijon, Imprimerie E. Jobard, 1892.

La Vie et les Œuvres de l'abbé François Grignard, avec son portrait. Dijon, Damongeot et Cie, 1889.

La Délivrance de Dijon en 1513, d'après les documents authentiques. Dijon, Union typographique, 1898. *Ouvrage couronné par l'Académie de Dijon et par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.*

Les Vitraux de Notre-Dame de Dijon, avec deux planches lithographiques hors texte. Dijon, Imprimerie Jobard, 1898.

La Confrérie de Notre-Dame de Bon-Espoir. Dijon, au siège de la Confrérie et chez les libraires, 1899.

Les Bossuet en Bourgogne, ouvrage illustré d'un portrait de Bossuet en héliogravure Dujardin, d'après Edeling, et de vingt-neuf blasons gravés. E. Nourry, Dijon et Paris, 1903.

Epigraphie de l'Église Notre-Dame de Dijon, avec deux planches en photogravures hors texte. E. Nourry, Dijon et Paris, 1904.